



CTSA DU 13 décembre 2018

Compte-Rendu

Monsieur Bohn, Secrétaire Général d'Académie, préside la séance.

Vérification du quorum, qui est atteint.

Secrétaire adjointe de séance : Madame Gilberte Patinec.

I Approbation du procès verbal du CTSA du 06 Juillet 2018

Pas de remarque, le PV du CTSA du 07/06/2018 est approuvé à l'unanimité.

II Situation des personnels contractuels

Il a été évoqué longuement les difficultés rencontrées concernant la précarité de nos collègues contractuels. Ces personnels sont prévenus souvent, la veille de leur fin de contrat, de la reconduction ou pas, de ce contrat... Leurs salaires sont versés par avance et de manière irrégulière, leur congés annuels sont pris à chaque fin de contrat et ne peuvent être cumulés ...

L'administration a conscience des problèmes rencontrés par ces agents et confirme la volonté de faire au mieux mais que cette volonté est contrainte d'une part par la loi et d'autre part par les prolongations de congés maladie adressés par les agents titulaires pour enclencher le salaire du contractuel remplaçant. L'administration rappelle que, hors enseignant, elle gère 800 contrats sur une année. Elle précise également qu'un acompte de la paie est versé systématiquement aux agents contractuels. Enfin l'administration rappelle que la DRFIP n'autorise pas le prolongement du traitement des contractuels sans production d'un contrat...

III Regroupement des services

Le planning est respecté. Le désamiantage se termine. A l'exception du lot ascenseur (sans maintenance), tous les lots sont fructueux. L'administration décidera des entreprises retenues en janvier 2019. Un nouvel appel d'offre avec contrat de maintenance est en cours de préparation.

D'autres groupes de travail sont prévus sur 2019 mais les dates ne sont pas fixées. Le prochain groupe de travail portera sur le "Plan de déplacement de l'administration".

Un parking à vélo de 120 places est prévu avec des prises pour recharger les vélos électriques et trottinettes.

Il n'y a pas de vestiaires avec douches de prévu pour les mobilités douces et le sport.

Il y aura 223 places de parking pour les voitures et quelques places pour les voitures électriques.

Etant donné que la plupart des lots sont en cours de finalisation, les possibilités de modifications sont désormais ténues...

Le point noir du nouveau site reste le nombre de places de parking très insuffisant pour le nombre de personnels qui va être regroupé sur ce site. L'administration reste sourde à cette problématique et évite ou abrège systématiquement un sujet qui ne la concernera pas !

Un autre sujet de désaccord concerne l'absence de dispositif de contrôle du temps de présence des agents (badgeuse) dans le nouveau bâtiment. L'administration a clairement exprimé son opposition à la présence d'une badgeuse sur le nouveau site. L'administration a donné des explications peu convaincantes sur le sujet sachant que leur réel objectif est, avec l'absence de la badgeuse, la réduction significative du nombre de récupérations. **Le SNPTES a été le seul syndicat à défendre les agents sur le sujet !** FO, la FSU et l'UNSA se sont exprimés en faveur de l'absence d'un dispositif de pointage !

IV Réforme territoriale

L'administration nous précise que pour le moment elle reste sur des grandes orientations.

L'administration remettra une proposition en janvier 2019 au ministère. Une fois le retour du ministère, elle organisera des concertations qui devraient avoir lieu courant 2019.

La fusion est planifiée juridiquement au 1er janvier 2020 pour laisser place à l'académie du Grand-Est. Cette fusion n'impactera pas les services dans un premier temps. La réorganisation des services devrait se produire au 1er janvier 2022.

L'administration rappelle qu'il n'y aura pas de mobilité géographique imposée mais certainement des mobilités fonctionnelles.

Les questions du SNPTES relatives à la réforme territoriale n'ont pas été abordées. Le SNPTES ne peut se satisfaire de cette situation !

V RIFSEEP

Les agents titulaires et en activités ont reçu un complément indemnitaire annuel (CIA) de 350 € brut sur le salaire de décembre 2018.

Une ré-évaluation du montant de l'IFSE est prévue à compter du 01/01/2019. Toutefois l'administration précise qu'elle ne se fera pas rapidement étant donné qu'il est prévu, en même temps, une harmonisation par le haut des taux pour l'ensemble des académies constituant l'académie Grand-Est.

Le SNPTES demande une audience à ce sujet.

Nos collègues partant en retraite ainsi que ceux arrivant en cours d'année ont eu la mauvaise surprise de constater qu'il n'étaient pas éligibles au CIA... L'administration a en effet justifié ce (mé)fait en arguant que le CIA est versé au titre d'une année pleine.

Le SNPTES ne peut accepter cette situation et va donc adresser un courrier au SGA sur la question.

VI Questions Diverses

VI.1 Fermeture des locaux

- ✓ pour Noël 2018 du lundi 24 décembre au mercredi 02 janvier 2019 inclus.
- ✓ Pour la période estivale 2019 : Du lundi 29 juillet 2019 inclus au vendredi 16 août 2019 inclus. **Il s'agit pour l'instant d'une période, quoique que très plausible, qui n'est pas définitivement arbitrée.**

VI.2 Remboursement des transports annuels

Un point à été soulevé dans le cadre du remboursements des transports. En effet les agents de contrôle subissent la surcharge engendrée par les contrôles mensuels de ces montants. De même les agents bénéficiant de ces remboursements se plaignent de l'effet "12 travaux d'Astérix" de ces contrôles...

L'administration va se renseigner sur une simplicité accordée afin que les personnels ne fournissent plus de justificatifs mensuels mais un justificatif annuel dans le cadre d'un abonnement annuel.

VI.3 Sécurité des personnels sur le passage piéton a l'entrée du rectorat central

Sur signalement du SNPTES, l'administration a effectué, auprès de la ville de Nancy, une demande concernant la création d'un dispositif pour ralentir les véhicules devant le rectorat central. Sans nouvelle depuis, l'administration va effectuer une relance auprès de la ville de Nancy sur le sujet.

VI.4 Problème de stationnement pour les personnels souffrant de handicap

Une personne handicapée s'est vu refuser une place de stationnement au motif que toutes les places pour handicapés disponibles étaient occupées.

L'administration précise que les personnes avec reconnaissance RQTH sollicitant une place de parking doivent se faire connaître auprès de la DRH. De plus l'administration précise que les 5 places pour handicapés sont toutes occupées et le parking est actuellement saturé. Toutes les cartes vont être réinitialisées et la situation pourra être revue.

VI.5 *Qualité des nouveau dossier archives DPE et DPAE*

Le SNPTES a signalé que la qualité des nouveaux dossiers archives stockant l'ensemble de la carrière des personnels n'est pas satisfaisante et souhaite que des dossiers avec une qualité équivalente aux anciens soient fournis aux agent en charge de la gestion des carrières.